

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 11 MARS 2020

Afférents au Comité Syndical	192
En exercice	192
Dont Collège des affaires communes	192
Qui ont pris part à la délibération : Collège des affaires communes	09

L'an deux mille vingt

et le 11 mars

A 14h00 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL**Le Comité Syndical du 6 mars 2020, régulièrement convoqué par courrier du 21 février 2020 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le mercredi 11 mars 2020 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Date de la convocation

6 mars 2020

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 09, Collège Assainissement non Collectif : 07, Collège Eau Potable 04.

Date d'affichage

16 mars 2020

Monsieur Dominique CROQUET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2019
DU BUDGET
PRINCIPAL****AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DU
BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 146 982,82 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,


Bernard BESTEL**VOTE :****POUR : 09****CONTRE : 00****ABSTENTIONS : 00****DELIBERATION
N° 2020-03**après dépôt en Sous
Préfecture

Le 16 mars 2020

et publication ou
notification

du 16 mars 2020

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20200311-C202003-DE

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20200311-C202003-DE

SSE BUDGET GENERAL	
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</u>	
FONCTIONNEMENT	
	AG
DEPENSES	545 537,17 €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	43 484,31 €
TOTAL	589 021,48 €
RECETTES	522 036,90 €
Resultat de clôture exercice 2018	213 967,40 €
TOTAL	736 004,30 €
EXCEDENT	146 982,82 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
	AG
DEPENSES	4 075,11 €
Déficit clôture exercice 2018	- €
TOTAL	4 075,11 €
RECETTES	2 726,00 €
Excedent clôture exercice 2018	480 762,81 €
Excédent de foncion. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	43 484,31 €
TOTAL	526 973,12 €
EXCEDENT	522 898,01 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	45 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	- €
RESULTAT DE CLOTURE	624 880,83 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
AFFECTATION DU RESULTAT	146 982,82 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
<u>POUR INFORMATION</u>	
EXCEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	477 898,01 €